

<b>MELODIE</b> Bien-être et parfums.	<b>AGREMENT</b> <b>N°</b>						
	( Ne pas remplir )						

**CADRE GENERAL : A remplir obligatoirement pour TOUTES les demandes  
( ADHERENTS et DISTRIBUTEURS TOUS PAYS (y compris France) )**

Références du PARRAIN / Sponsor	NOM / Name	
	UMERO / Number AGREMENT	
NOM / Name		
PRENOM First name		
TELEPHONE Phone number		
E MAIL		
ADRESSE de LIVRAISON Delivery adress		
<p align="center">Je souhaite bénéficier des conditions de l'agrément.</p> <p>Je reconnais avoir pris connaissance des conditions figurant au dos du document. Je m'engage à respecter, sous ma seule responsabilité, toutes les conditions légales et réglementaires qui peuvent être liées à l'utilisation de l'agrément de commande MELODIE. Le non respect des clauses de cet agrément ou le caractère erroné des renseignements fournis entraînerait la résiliation de plein droit de l'agrément, qui prendrait effet 7 jours après la réception d'une notification adressée par lettre recommandée.</p> <p>Les informations contenues sur ce document sont à usage interne, conformément à la loi N° 78 17 du 6 Janvier 1978, et, chaque utilisateur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification de ces informations.</p>		
DATE		SIGNATURE

**CADRE OPTION : ( UNIQUEMENT DISTRIBUTEURS France : statut VDI OBLIGATOIRE )**

Les personnes qui retiennent l'option activité commerciale doivent remplir ce cadre, en plus du cadre général Loi 93 / 121 VDI option acheteur / revendeur	
N° de sécurité sociale	
Nom de jeune fille	
Adresse du centre de paiement	
Signature	

**CADRE OPTION : ( UNIQUEMENT DISTRIBUTEURS France : Option Registre du commerce )**

Les personnes qui retiennent l'option activité commerciale doivent remplir ce cadre, en plus du cadre général Joindre un extrait K bis a la demande	
N° de TVA	
Signature	

Il n'existe qu'un SEUL exemplaire du présent document qui doit être adressé dûment rempli à l'adresse

**MELODIE OLFACTIVE 2 RUE André KALIN 06130 GRASSE France**

L'exemplaire original vous sera retourné avec votre N° d'agrément, après enregistrement.

## Conditions de l'agrément achat direct

### CLAUSES COMMUNES

Art 1 - Les gammes de produits, les produits et références distribuées par MELODIE MLM, de même que les tarifs et les conditions de remises et commissions sont fixés hors l'agrément d'achat direct et peuvent évoluer à tout moment par la seule décision de MELODIE MLM. Aucun adhérent ou distributeur de MELODIE MLM ne peut se prévaloir de quelque préjudice que ce soit sur ces changements ou modifications.

Art 2 - Par la signature de l'agrément d'achat direct, MELODIE MLM s'engage à vendre ses produits à ses adhérents au prix préférentiel établi après application de la remise sur quantités en vigueur au moment de la transaction. MELODIE MLM s'engage à respecter toutes les conditions de garantie et de déontologie, telles que définies notamment par la Code de la vente directe. Les adhérents s'engagent à respecter les conditions générales de vente figurant sur les bons de commande.

Art 3 - Aucun signataire de l'agrément quel qu'il soit, même ayant opté pour une activité commerciale ne peut être considéré comme employé ou mandataire de la Sté MELODIE MLM. Aucun signataire ne peut engager la société ni agir en son nom.

Art 4 - Tout règlement non effectué à l'échéance entraîne, la suspension des livraisons et l'application d'intérêts de retard au taux légal.

Art 5 - Tous les logos, noms, enseignes, images sont la propriété exclusive de MELODIE MLM, et nul ne peut les utiliser sans l'autorisation expresse de MELODIE MLM.

Art 6 - Tout adhérent (Quelle que soit l'option) peut décider de résilier son agrément, à tout moment, par courrier simple. Pour la Sté MELODIE MLM, la décision de résilier doit se faire par courrier recommandé ; sauf dans le cas où l'adhérent ne peut justifier d'aucune commande passée pendant 6 mois, auquel cas la résiliation peut être automatique.

### Conditions de l'agrément ACHAT DIRECT ( Sans option d'activité commerciale )

Art 1 - Objet - L'objet de l'agrément achat direct est, par l'acceptation d'un montant minimum de commandes, de bénéficier d'une remise sur quantités, fixé périodiquement, et figurant sur les documents commerciaux de MELODIE MLM.

Art 2 - Choix d'une option commerciale - Chaque adhérent peut à tout moment et sur demande ( Par simple lettre ) décider d'opter pour une activité commerciale, et fournir alors les justifications nécessaires ( N° de sécurité sociale ou extrait K BIS selon le cas ).

### Conditions liées aux options d'activité commerciale.

#### ***1) En qualité de vendeur à domicile Indépendant.***

Art 1 - L'adhérent qui opté pour l'option Vendeur à domicile s'engage à exercer son activité dans le cadre de la Loi 93 / 121 du 27.01.93 et la Loi N° 93.949 du 26 Juillet 1993 relative au Code de la consommation. De même il s'engage à connaître et se conformer strictement aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, qui régissent l'activité, telles, notamment que définies par le Code la Vente directe.

Art 2 - L'adhérent VDI s'engage à respecter ses obligations en matière d'affiliation à la sécurité sociale et de déclaration de la marge bénéficiaire lié à l'exercice de son activité. L'adhérent vendeur à domicile autorise la Société à prélever directement sur le paiement de ses commissions sa part correspondante de charges sociales obligatoires.

Art 3 - Conformément aux usages de la profession, les opérations commerciales de vente ne peuvent s'effectuer que dans des espaces privés ( Vente à domicile et/ ou par réunion, aucun distributeur ne peut proposer les produits à la vente dans des espaces publics ni en vente en ligne sur internet.

Art 3 - Le non- respect des clauses telles que définies dans l'agrément peut entraîner la résiliation immédiate à la demande de l'une ou l'autre des parties.

#### ***2) En qualité de commerçant assujetti à la TVA.***

Art 1 - L'adhérent commerçant s'engage à exercer son activité dans le de la cadre de la Loi 93 / 121 du 27.01.93 et avec Loi N° 93.949 du 26 Juillet 1993 relative au Code de la consommation. De même il s'engage à connaître et se conformer strictement aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, qui régissent l'activité, telles, notamment que définies par le Code la Vente directe.

Art 2 - L'adhérent commerçant s'engage à signaler immédiatement toute modification pouvant affecter sa qualité de commerçant et son assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Art 3 - Le non- respect des clauses telles que définies dans l'agrément peut entraîner la résiliation immédiate à la demande de l'une ou l'autre des parties.

## **CHARTRE**

Les engagements respectifs de MELODIE MLM et de ses DISTRIBUTEURS.

L'engagement de MELODIE MLM est de proposer pour ses gammes les qualités optimales et le meilleur rapport qualité / possible.

Toutes les compositions proposées par MELODIE MLM sont des créations originales et ne peuvent être comparées ou assimilées à aucunes autres présentations ou autres marques.

Les distributeurs de MELODIE MLM s'engagent à décrire le plus loyalement possible les produits et les concepts originaux de MELODIE MLM, et respecter en toutes occasions la déontologie et les recommandations du Code de la vente directe.